

Région Occitanie
Mme Carole DELGA
Hôtel de Région Toulouse
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Uzès, le 29 mai 2024,

Objet : projet de Parc Naturel Régional

Lettre recommandée avec accusé de réception
n° 2C 137 666 7845 1

Madame la Présidente,

Dans votre courrier du 30 mars 2021 puis lors de votre visite sur notre territoire le lendemain, vous nous avez assuré de votre soutien, sans faille, pour l'aboutissement du projet de Parc Naturel Régional.

Conformément aux instructions données par vos services, nous avons dès lors amorcé la concertation et les analyses nécessaires pour actualiser et enrichir l'étude d'opportunité. Un comité de pilotage a été créé et des ateliers rassemblant les forces vives de notre bassin de vie ont été organisés tout au long de l'année 2022. Le 9 février 2023, nous avons organisé un séminaire dédié à la présentation de l'ensemble de ces travaux.

Durant le printemps 2023, les municipalités concernées par le projet ont été invitées à délibérer concernant la création de l'association de préfiguration, leur adhésion à celle-ci et la désignation des représentants afférents. Les résultats de cette concertation démocratique ont démontré, une nouvelle fois, le très fort engouement du territoire pour le projet :

- Communes favorables : 59 (73%)
- Communes indécises : 7 (9%)
- Communes défavorables : 15 (18%)

Fort de cet indéniable succès, nous nous réjouissons à l'idée de créer l'association de préfiguration et d'amorcer les étapes à venir, parmi lesquelles la construction de la Charte. Nous avons par conséquent été désagréablement surpris à la lecture de votre courrier du 10 octobre 2023, par lequel vous nous informez de la suspension de la procédure en raison de la seule délibération défavorable d'Uzès.

Nous regrettons également que notre courrier du 4 décembre 2023, faisant proposition de désigner un médiateur (comme cela a été le cas avec succès lors de la création du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux) soit resté lettre morte.

A l'heure où nos administrés doutent de notre système démocratique, et où la ruralité ressent un profond sentiment d'abandon, nous regrettons que la prépondérance soit donnée à une seule commune, qui plus est la plus urbaine d'entre-elles, au détriment de toutes les autres.

A l'heure du dérèglement climatique sans précédent, nous ne pouvons pas renoncer à ce projet de Parc Naturel Régional. Un tel abandon irait à l'encontre des politiques régionales portées par vos soins, parmi lesquelles le Pacte vert d'Occitanie et la Stratégie Occitanie 2040. Ce renoncement entraînerait des conséquences dévastatrices pour nos acteurs économiques, notamment pour nos agriculteurs et pour nos professionnels du tourisme.

Par le biais du présent courrier, nous tenons donc à vous exposer, de façon objective, les nombreux arguments justifiant la création de l'association de préfiguration, sans attendre l'adhésion de la ville d'Uzès (et sans exclure l'adhésion future de celle-ci). Nous avons aussi à cœur de vous démontrer que, même sans la ville d'Uzès, notre territoire répond parfaitement aux exigences de l'article L.333-1 du code de l'environnement, en vertu duquel « un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier. »

La création de l'association de préfiguration nous permettrait de lancer, dès à présent, l'élaboration de la Charte et de premières actions concrètes. Ces réalisations permettraient de répondre au scepticisme d'une minorité lié à la méconnaissance de l'outil et de ne plus perdre de temps, en espérant un futur compromis politique.

Compte tenu des enjeux liés à la préservation des milieux ouverts thermophiles, notre territoire joue un rôle majeur pour la protection de nombreuses espèces phares, dont l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. Notre territoire englobe les massifs forestiers du Plateau de Lussan (seul espace de garrigues présentant une surface importante peu fragmentée), la Forêt de Valbonne, les Gorges du Gardon, la Cèze et ses gorges, l'étang de Valliguières et l'étang et les mares de La Capelle-et-Masmolène, qui sont considérés comme des espaces « de forte importance écologique » par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La création du Parc Naturel Régional permettrait de conserver ces espaces naturels exceptionnels et de lutter contre le risque feu de forêt en rouvrant les milieux (relance du pastoralisme, essor de la filière bois-énergie...).

Notre territoire est caractérisé par son tissu agricole composé de 727 exploitations. Celui-ci se distingue par la diversité et la qualité de ses productions (viticulture, arboriculture, élevage...). La création du Parc Naturel Régional favoriserait les circuits-courts, renforcerait l'attractivité de nos produits (via la marque nationale Valeurs Parc), faciliterait la reprise des exploitations (en accompagnant les jeunes lors de l'installation), et renforcerait les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer l'irrigation des terres.

Même sans Uzès, notre territoire englobe un patrimoine bâti et culturel exceptionnel : le Pont du Gard, bien-sûr, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et Grand Site Occitanie, avec plus d'un million de visiteurs par an, mais aussi de nombreux éléments vernaculaires typiques des garrigues (capitelles et murs en pierres sèches, lavoirs, puits, charbonnières...), 4 sites classés, 71 Monuments Historiques, 4 "Plus beaux villages de France" ainsi qu'une "Ville et métiers d'art". L'Atlas régional des paysages estime que les garrigues de notre territoire bénéficient « d'un patrimoine de paysage exceptionnel, lié à la diversité et aux contrastes des ambiances entre les plaines riantes et fertiles et les plateaux secs de garrigue proprement dite, l'ensemble étant imbriqué de façon serrée, à des échelles qui rendent le paysage animé, surprenant et pittoresque ; au patrimoine bâti, et en particulier aux sites bâtis des villages qui ponctuent le paysage. »

Contrairement à certaines idées reçues, le vote défavorable de quelques communes (18%) n'est pas réhibitoire pour la création du futur Parc Naturel Régional et a fortiori pour celle de l'association de préfiguration. En effet, en 2015, le Gouvernement (dont vous étiez membre) a approuvé le classement des Baronnie Provençales malgré l'opposition de 44 des 130 communes consultées (33.8%).

Par ailleurs, il n'existe pas de seuil démographique minimal pour accueillir le siège social d'un Parc Naturel Régional. A titre d'exemple, Sahune (306 habitants) accueille le siège du Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales, Saint-Chély-d'Aubrac (518 habitants) accueille celui du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, et Labastide-Murat (670 habitants) celui du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Par conséquent, Lussan (l'un des "Plus beaux villages de France", situé au cœur du Plateau), Saint-Quentin-la-Poterie (capitale européenne de la céramique) et Vers-Pont-du-Gard (qui abrite le Pont du Gard) pourraient donc aisément accueillir le siège du futur Parc Naturel Régional des Garrigues.

En espérant que ce nouvel appel soit entendu, nous, les élus locaux, les entrepreneurs, les agriculteurs et les associatifs du territoire, vous demandons d'une part, de nous recevoir afin d'échanger avec vous de vive voix et d'autre part, de valider la création sans plus attendre de l'association de préfiguration.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Les signataires :

Henri ARQUE,
 Maire de la commune de Saint-Maximin



Thierry ASTIER,
 Maire de la commune de Pouzilhac



Charles BASCLE,
 Maire de la commune d'Aiguèze

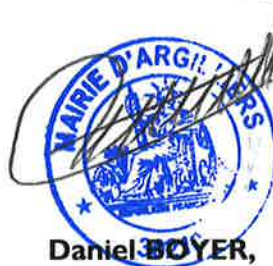


Jérôme BASSIER,
 Maire de la commune de Méjannes-le-Clap

Carole BERGERI,
 Maire de la commune de
 Saint-Marcel-de-Careiret
 Conseillère départementale du Gard



Laurent BOUCARUT,
 Maire de la commune d'Argilliers



Thierry BOUDINAUD,
 Maire de la commune de Fournès



Daniel BOYER,
 Maire de la commune d'Aigaliers



Bruno CLEMENCON,
 Maire de la commune de Navacelles



Geneviève COSTE,
 Maire de la commune d'Allègre-les-Fumades



Gilles DELALIEU,
 Maire de la commune de Cornillon



Patrick DUMAS,
 Maire de la commune de Rohegude



Dominique EKEL,
 Maire de la commune de Vallérargues



Catherine FERRIERE,
 Maire de la commune de Bouquet



Fabrice FOURNIER,
 Maire de la commune de Meynes



Jean-Marc FRANCOIS,
 Maire de la commune de Lussan



Robert GAUTIER,
 Maire de la commune de La-Roque-sur-Cèze



Xavier GAYTE,
 Maire de la commune de La-Capelle-et-Masmolène



Didier GODEFROY,
 Maire de la commune de La Bruguière

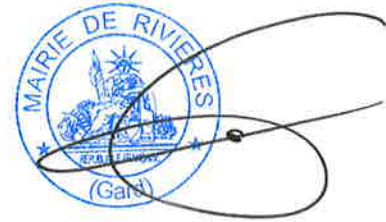


Sophie GUIGUE,
 Maire de la commune de Salazac



Denis GUILLAUME,
Maire de la commune de Tharoux

Jean-Marie ITIER
Maire de la commune de Rivières



Fanny JORDA INIGUEZ,
Présidente de l'association
Les Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard

Bruno JULIEN,
Président de l'association Les Amis du PNR

Denis JUVIN,
Maire de la commune de Flaux

Didier KIELPINSKI,
Maire de la commune de
Garrigues-Sainte-Eulalie



Nathalie LACOUSSE,
Maire de la commune de
Saint-André-d'Olerargues

Michel LAFONT,
Maire de la commune de Belvézet



Martine LAGUERIE,
Maire de la commune d'Estézargues

Frédéric LEVESQUE,
Maire de la commune de
Montaren-et-Saint-Médiers



Fred MALHER,
 Maire de la commune de Goudargues



Philippe MARCHESI,
 Président du PETR Uzège-Pont du Gard



Patrick MEJEAN,
 Maire de la commune de Fontarèches



Fabienne MICHEL,
 Maire de la commune de
 Saint-André-de-Roquepertuis



Jean-Marie MOULIN,
 Maire de la commune de Saint-Bonnet-du-Gard



Bérengère NOUJIER,
 Conseillère départementale du canton d'Uzès



Liliane OZENDA,
 Maire de la commune de Saint-Hilaire-d'Ozilhan



Patrick PALISSE,
 Maire de la commune de Le Pin



Chantal PESENTI,
 Maire de la commune de Verfeuil



Pascale PRAT,
 Maire de la commune d'Aramon



Pierre PRAT,
 Président de la Communauté de Communes du
 Pont du Gard

Leu



Bernard RIEU,
 Maire de la commune de Vallabrix




Frédéric SALLE LAGARDE,
 Maire de la commune de Moussac




Laurence TRAPIER,
 Maire de la commune de Valliguières




Denis VEYRUNES,
 Maire de la commune de Sanilhac-Sagriès




Micheline REGHENAS,
 Maire de la commune de Collorgues




Jean-Jacques ROCHETTE,
 Maire de la commune de Comps




Olivier SAUZET,
 Maire de la commune de Vers-Pont-du-Gard

Le Maire,
Olivier SAUZET



Éric TREMOULET,
 Maire de la commune de Montfrin




Murielle Garcia Fovand
 Maire de Théziers